



## ● Relais Petite Enfance Pays de Nexon - Monts de Châlus

### Accueil sur rendez-vous :

Tous les après-midi, à Nexon (CIAS),  
aux Cars ou à Janailhac.

### Temps d'animation réservés

#### aux assistants maternels (sur inscription) :

Lundi 9h15 – 11 h30 (Les Cars)  
Mardi 9h30 – 11h30 (Janailhac)  
Jeudi (semaine paire) 9h30 – 11h30 (Janailhac)  
Jeudi (semaine impaire) 9h15 – 11h30 (Les Cars)  
Vendredi 9h30 – 11h30 (Janailhac)

### Les Cars

2, rue de l'étang 87230 Les Cars

### Janailhac

4, rue Kilstett 87800 Janailhac

06 33 65 85 75

rpe2.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr



Pays de Nexon  
Monts de Châlus  
*centre intercommunal  
d'action sociale*

6 bis place de la République

87800 NEXON

05 55 36 07 98

secretariat.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr





## Les temps d'animation

Ils sont **ouverts aux assistants maternels et aux enfants** qu'ils accueillent pour des temps d'échanges, d'informations et d'animations, dans des locaux aménagés et adaptés.

### Pour les assistants maternels

Les temps d'animation offrent **un lieu d'échange, d'écoute et d'accompagnement**. Ils permettent la rencontre avec d'autres **professionnels** de la petite enfance.

### Pour les enfants

Ces temps permettent de **favoriser leur éveil** à travers un environnement de découvertes, de jeux et d'activités variées. C'est aussi, et surtout **un lieu de socialisation et de partage** avec d'autres enfants.



## Nos missions :

Contribuer à la **professionnalisation des assistants maternels**

**Inform**er les parents et les professionnels de **l'accueil individuel des jeunes enfants**

Participer à **l'observation** des conditions locales de l'accueil du jeune enfant, **évaluer** les besoins et les attentes du territoire.



## À votre écoute

### Pour les parents

Nous sommes là pour vous **renseigner** sur les différents modes d'accueil du jeune enfant et pour vous **mettre en relation** avec des assistants maternels agréés. Nous vous informons sur vos **droits et obligations** en tant qu'employeur et vous **accompagnons** dans vos démarches administratives.

### Pour les assistants maternels et candidats à l'agrément

Nous sommes là pour vous **informer** sur votre profession, vos **droits et obligations** relatifs à l'agrément délivré par le Conseil Départemental. Nous proposons des outils et des temps de **professionnalisation**.

